

STOP

ENSEMBLE
CONTRE LES VIOLENCES
CONJUGALES
ET INTRAFAMILIALES
PRESQU'ÎLE D'AMBÈS



LES MISSIONS DES BAILLEURS SOCIAUX

Dans le cadre de leur mission d'intérêt général, les bailleurs contribuent à la prise en compte des victimes de violences conjugales et intrafamiliales en facilitant leur relogement, en fin de parcours, leur permettant ainsi de retrouver une vie autonome avec leurs enfants le cas échéant.

Domofrance, Énéal, Gironde Habitat, Mésolia, Clairsienne et Aquitanis sont ainsi partie prenante dans le projet intercommunal.

Les missions

Les bailleurs sociaux ont notamment pour mission de loger des personnes ou familles qui ont des difficultés à se loger le plus souvent pour des raisons financières. La précarité de certaines situations amène les bailleurs sociaux à proposer des accompagnements financiers, sociaux en s'appuyant notamment sur les structures ressources, locales pour certaines.

L'attribution de logements est effectuée par le biais de commissions pluridisciplinaires, auxquelles certains services municipaux sont associés, ce qui permet de prioriser les personnes à loger selon le degré de précarité, d'urgence. L'évaluation des ressources est également un élément essentiel à l'attribution d'un logement, afin de permettre au bénéficiaire d'éviter un endettement qui ajouterait une fragilité supplémentaire à sa situation.

✓ Concernant le relogement des victimes de violences conjugales et intrafamiliales

Les victimes de violences conjugales bénéficient d'un statut prioritaire au titre de l'attribution d'un logement social. Il est alors nécessaire qu'elles puissent justifier leur situation de victime par une démarche officielle réalisée notamment auprès des autorités. Ainsi, un dépôt de plainte ou une ordonnance de protection peuvent faire valoir ce caractère prioritaire.

Selon l'arrêté du 20 avril 2023 relatif au nouveau formulaire de demande de logement social et aux pièces justificatives fournies pour l'instruction de la demande de logement : « Est désormais admis au titre des pièces complémentaires, **en sus** de l'ordonnance de protection et du récépissé de dépôt de plainte, « un document établi par un travailleur social ou une association. »

Elles doivent impérativement bénéficier d'un numéro unique avant toute demande.

Le respect des obligations contractuelles (loyers et assurances à jour, absence de troubles de voisinage ...) et les ressources sont également des critères d'éligibilité au titre d'un relogement dans le parc social, quel que soit le demandeur.

Cette attribution peut également passer par les contingents prioritaires selon les situations.

Il est préconisé que les demandes de logement soient formulées dès le début de la prise en charge des victimes par les travailleurs sociaux, même si elles ne sont pas encore prêtes à intégrer un logement autonome afin de bénéficier d'une certaine ancienneté le moment venu, s'agissant également d'un critère de priorité.

La reconnaissance de violences conjugales, dans le cas d'un couple marié, permet au bailleur social de prendre en compte, pour l'attribution, uniquement les ressources de la personne concernée.

Lorsque la victime est propriétaire d'un logement avec son conjoint, elle peut, dans certains cas, bénéficier d'un relogement dans le parc social.

Les coordonnées



17 rue Louis
Beydts
33310 Lormont

Personnes ressources

Christelle LE MENACH
Déléguée territoriale
06 84 02 90 09
christelle.le-menach@domofrance.fr

Romain PLAZIAT
Responsable commercial Terrain
06 70 93 21 16
romain.plaziat@domofrance.fr



Groupe ActionLogement

12 rue Chantecrit
CS 62035
33071 Bordeaux cedex

Personne ressource

Coralie COMBELLES :
Responsable de gestion locative
06 13 87 26 30
cobelles@eneal.fr



2 allée de l'Entre
deux mers
33560 Carbon-Blanc

Personnes ressources

Pierre VARACHAUD
Responsable d'Agence
06 21 11 02 18

agence.carbon-blanc@gironde-habitat.fr

François ALLGEYER
Assistant Gestion Locatif
05 56 38 55 45



7 avenue Pierre
Mendès France
33270 FLOIRAC

Personnes ressources

Anaïs COTTEREAU
Gestionnaire de clientèle
05.56.11.50.50
acottereau@mesolia.fr

Delphine BELLOT
Chargée de commercialisation
05.56.11.50.50
dbellot@mesolia.fr



223 avenue Emile
Counord
33300 BORDEAUX

Personnes ressources

Gaëlle CANOVA-LAMARQUE
Responsable Pôle Commercialisation
07.88.35.41.32
g.canova-lamarque@clairsienne.fr

Jessica MIRALLES
Chargée de clientèle
07.86.05.45.03
j.miralles@clairsienne.fr



8 bis avenue de
la Libération
33310 Lormont

Personnes ressources

Laurie DUMORA
Responsable de secteur
06 21 95 60 00
l.dumora@aquitanis.fr

Alexandra BALDE
Gestionnaire de clientèle
06 22 61 92 08
a.balde@aquitanis.fr